

### FORMATION AU CQP TEAVA

#### Certificat de Qualification Professionnelle Technicien Expert Après-Vente Automobile

Formation sous contrat de professionnalisation pour une durée de 13 mois (de septembre 2017 à octobre 2018)

#### **CANDIDAT :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../ ...../ ..... Lieu de naissance : .....

Département naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Portable : .....

E-mail (obligatoire) : .....

#### **RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITE ANTERIEURE :**

Etes-vous titulaire du BAC PRO Maintenance des véhicules ? Oui  Non

Année d'obtention : ..... Section : .....

Autres diplômes : .....

Etudes en cours : .....

Dernière classe fréquentée : .....

Dernier établissement fréquenté : .....

#### **CANDIDATURES :**

Avez-vous postulé auprès d'un autre centre de formation ? Oui  Non

Choix 1 : .....

Choix 2 : .....

Choix 3 : .....

## **VOTRE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :**

Avez-vous déjà signé un contrat de professionnalisation ? Oui  Non

Avez-vous un employeur ? Oui  Non

☞ Si non, secteur(s) géographique(s) recherché(s):

.....  
.....

☞ Si oui, veuillez indiquer les coordonnées de l'entreprise :

Nom de l'entreprise (raison sociale) : .....

Nom et prénom du chef d'entreprise : .....

Adresse complète :

.....  
.....

☎ : ..... E-mail : .....

## **DEMARCHES :**

Pour postuler, vous devez imprimer ce dossier de candidature et nous le retourner avec les pièces suivantes :

- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Photocopie des notes obtenues au baccalauréat (Bacheliers),
- Photocopie des bulletins de notes de terminale,
- Les copies des diplômes obtenus.

A réception du dossier, votre candidature sera examinée et vous serez convoqué(e) pour un positionnement : un test de connaissance et un entretien individuel.

A l'issue de ce positionnement, vous recevrez un courrier vous notifiant votre admission ou pas en pré-inscription auprès de l'Ecole Supérieure des Métiers.

A noter **que l'inscription ne deviendra définitive qu'à partir du moment où le contrat de professionnalisation sera signé** entre vous et votre employeur.

### **Dossier à retourner à :**

CHAMBRE DE METIERS ET DE  
L'ARTISANAT  
A l'attention de Mme Muriel GRANONE  
18 bis boulevard Lascrosses  
BP 91030  
31010 TOULOUSE Cedex 6

Fait à : .....

Le .....

Signature :

LE SUPERIEURE DES METIERS  
IBRE DE METIERS ET DE L'ARTI  
Chemin de la Pyramide  
BP 25 – 31601 MURET CEDEX  
Tél. : 05.62.11.60.60 – Fax. : 05.61.51.69.59